

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024\_10\_02-DE  
Reçu le 24/10/2024



# PROJET EDUCATIF

« VAC EN SPORT »  
« ECOLE MULTISPORTS »

SERVICE DES SPORTS  
SEPTEMBRE 2024

45, avenue Martin Luther King - 17700 Surgères  
Tél : 05 46 07 22 33

[vacensport@aunis-sud.fr](mailto:vacensport@aunis-sud.fr) - [ecolemultisports@aunis-sud.fr](mailto:ecolemultisports@aunis-sud.fr)

**HISTORIQUE / STATUT :**

Créée en 1999, le service des sports de la ville de Surgères met en place un panel d'activités sportives éducatives à l'attention des enfants. L'« Ecole Multisports » voit ainsi le jour, puis, l'été suivant, les activités « Vac en Sport » fonctionnent pour la première fois. Devant l'engouement des enfants et des parents pour ces activités, elles sont reprises par la Communauté de Communes (CDC) de Surgères, et, depuis 2014, par la Communauté de Communes Aunis Sud (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Le territoire devient plus conséquent et le nombre d'enfants croît en parallèle. L'école Multisports, sur le temps périscolaire du mercredi, se dédouble afin de répondre aux attentes du publics et 2 accueils sont ainsi proposés aux familles à compter de 2015. Les activités « Vac en Sport », sur les temps extrascolaires des vacances, sont aussi développées en proposant des accueils en hiver, au printemps et en été...

La CDC Aunis Sud possède un service des sports qui organise, en son nom, ces actions, déclarées en Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

**DIAGNOSTIC INITIAL :****PUBLIC VISE :**

- **Vac en Sport** (temps extra-scolaire) : ce sont des activités sportives et de loisirs, organisées durant les vacances scolaires (d'hiver, de Printemps et d'été), principalement en milieu naturel, s'adressant à un public d'enfants de 10 à 14 ans, du territoire communautaire, et au-delà.
- **Ecole multisports** (temps périscolaire) : ce sont des activités de découverte et d'initiation sportives organisées les mercredi après-midi, durant les périodes scolaires. Ces activités sont réservées aux enfants de 5 à 6 ans, résidants sur le territoire communautaire uniquement.

**RESSOURCES :**

Ces deux actions ont pour ressources la participation financière des familles, le soutien financier de la collectivité ainsi que les prestations financières et éventuelles subventions de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), ainsi que de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

En termes de ressources humaines, ces actions sont encadrées par les éducateurs sportifs du service des sports.

**FINALITE :**

Ces projets s'inscrivent dans une volonté d'améliorer la qualité et la diversité des actions éducatives en faveur des jeunes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la communauté de communes Aunis Sud, dont les valeurs, principes et objectifs s'accordent à l'esprit des activités « vac en sport » et « école multisports ».

**OBJECTIFS EDUCATIFS :**

**Communs :**

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.

Utiliser les activités physiques, sportives et de loisirs comme support éducatif dans un souci de mixité des publics, de citoyenneté et de vivre ensemble. Et, à terme, participer à l'intégration locale notamment dans le tissu associatif.

Favoriser l'accès à tous les jeunes par une participation financière variable et adaptée en fonction des ressources des parents.

Les activités Physiques et sportives ont pour objectif d'éduquer, stimuler, développer l'esprit d'équipe, transmettre le goût du sport et de l'effort. Habituer l'enfant à des comportements bénéfiques pour la santé et pour le développement durable.

**Spécifiques :**

**- Vac en Sport :**

Faire découvrir aux jeunes la diversification de l'offre sportive et de loisirs sur le territoire et même au-delà, tout en leur procurant la notion de plaisir.

Permettre l'appréhension des notions de solidarité, respect, tolérance et entraide par la multiplicité des activités proposées au groupe, la sensibilisation à une hygiène de vie et au respect de l'environnement.

Apprendre à vivre en société, en respectant les règles de fonctionnement des accueils, notamment par acceptation du règlement intérieur.

Participer aux tâches collectives, dans l'élaboration du programme d'activités.

**- Ecole Multisports :**

Eduquer à la pratique sportive, encourager l'esprit sportif. Découvrir différentes activités sportives, favorisant le développement psychomoteur de l'enfant.

Renforcer les notions de vie de groupe, de partage, de valorisation et d'estime de soi, inculquées à l'école.

Respecter les sensibilités affectives propres à chaque enfant.

**LES VALEURS :**

- Au niveau individuel, éduquer signifie d'abord accompagner dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe.

- Au niveau collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

**MOYENS DE FONCTIONNEMENT :**

**Locaux utilisés :**

A Surgères et à Aigrefeuille : Complexe sportif.

Concernant Vac en Sport, d'autres lieux d'accueils peuvent être utilisés (précisés dans le projet pédagogique)

**Budgets de fonctionnement :**

Recettes : participation des familles, prestations financières de la CAF, participation de la collectivité.

Dépenses : charges de fonctionnement, salaires.

**EQUIPE D'ENCADREMENT :**

L'équipe d'encadrement est composé des agents territoriaux du service des sports de la Communauté de Communes Aunis-Sud, à savoir : un directeur assisté d'une équipe d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, pouvant être assisté d'animateurs.

- **Vac en Sport :**

1 directeur et de 2 à 5 animateurs, suivant les périodes de fonctionnement.

- **Ecole Multisports :**

1 directeur et 5 animateurs.

**JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :**

- **Vac en Sport :**

Vacances scolaires d'hiver : séjour d'une semaine : du lundi matin au samedi en fin d'après-midi.

Vacances scolaires de Printemps : séjour d'une semaine : du lundi matin au samedi en fin d'après-midi.

Vacances scolaires d'été : 4 semaines d'activités sportives, du lundi au vendredi.

- **Ecole Multisports :**

Les mercredis après-midi, en période scolaire, de début novembre à fin mai. Aux horaires suivants : de 13h45 à 16h30.

**TARIFS :**

Les modalités tarifaires sont fixées selon les revenus des familles (Quotient Familial), après délibération du conseil communautaire.

**CONVENTION DE PARTENARIAT :**

Signée en 2015, une convention d'objectifs et de financement nous lie avec la Caisse d'Allocation Familiale. Depuis la rentrée de septembre 2017, une convention de prestations de service est paraphée pour l'ensemble des activités proposées.

**OUTILS DE RELATIONS AVEC LES FAMILLES :**

Outre les relations possibles par le biais des adresses mails des familles, ainsi que des téléphones portables (outils de messagerie), la CDC Aunis-Sud dispose également d'un site internet ([www.aunis-sud.fr](http://www.aunis-sud.fr)).

Ce site permet aux parents l'accès aux différentes informations concernant les activités dispensées par la collectivité. De plus, un logiciel d'inscription a été mis en place depuis l'été 2017.

### **REGLEMENTS INTERIEURS :**

Un règlement intérieur spécifique, validé par la collectivité, est porté à la connaissance des familles, qui doivent l'accepter avant chaque inscription.

### **CONCERTATION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT :**

L'équipe d'encadrement pilote ces missions tout au long de l'année :

- Groupes de travail ;
- Réunion d'échanges ;
- Programmations budgétaire et pédagogique.

### **CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES APS :**

Les activités physiques et sportives (APS) dispensées sont encadrées par les éducateurs sportifs de la CDC Aunis Sud.

En ce qui concerne les activités **Vac en Sport**, certaines APS dites « à risques » ou nécessitant un matériel spécifique sont encadrées par des personnels prestataires de leurs activités, disposant des diplômes et matériels nécessaires à une bonne pratique.

### **ORGANISATION DE SEJOURS ET D'ACTIVITE ACCESSOIRES :**

Proposées uniquement dans le cadre des activités **Vac en Sport**, des séjours sont organisés pendant les vacances scolaires d'hiver et de printemps. Ils se déroulent dans des centres d'hébergement déclarés et agréés. Et, durant la période estivale, des nuitées sous tente sont organisées dans des campings homologués ou des terrains municipaux.

### **EVALUATION ET SUIVI DE PROJET :**

- Dans le cadre de **l'école Multisports**, les rencontres fréquentes avec les parents, chaque mercredi de fonctionnement, permettent aux Educateurs d'échanger autour du ressenti des enfants et des parents.

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024\_10\_02-DE  
Reçu le 24/10/2024

De plus, une après-midi de « clôture » est organisée lors de la dernière séance, où des parents peuvent accompagner les enfants, permettant là encore d'échanger sur le fonctionnement de l'année écoulée.

- En ce qui concerne **Vac en Sport**, des temps d'échanges sont organisés avec les enfants et leurs parents par le biais d'une projection photos des temps d'activités.

Des questionnaires sont également remis aux enfants afin de connaître leur ressenti sur le mode de fonctionnement et le contenu de nos activités.

Un bilan d'activité est réalisé par le service des sports dans le but d'améliorer et de faire évoluer les missions.

Fait le .....

Le Président